

Avec ce système, la perte de revenus des retraités atteindrait 30 % en moyenne car l'un des objectifs de la réforme est de limiter à 14 % la part du PIB consacrée au financement des retraites, alors que le nombre de retraités devrait augmenter de 30 % d'ici à 2050.

L'Allemagne, un modèle ?

Un Allemand qui a travaillé toute sa vie et a gagné 2000 € par mois, se retrouve avec 960 € de pension de retraite*.

Comparaison pension moyenne par mois en 2017 :

- retraité allemand 880 € (retraite par points)
- retraité français 1216 € (retraite par répartition)

*Enquête de Maryne Zammit et Lydia Quérin -- février 2017



Venez avec la CGT revendiquer:

- le droit à une retraite pour tous les salariés et les privés d'emploi, dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement ;
- le droit à une indemnisation chômage à 100 % du dernier salaire et au moins égale au SMIC.

Rendez-vous
mardi 24 septembre 10 h
Place de l'Amérique
latine
Saint-Nazaire

Contact CGT Saint-Nazaire : 02 40 22 23 21, privedemploi44600@orange.fr

Sabine avait travaillé 6 mois comme guide touristique et elle a ouvert des droits. Alors qu'ils étaient quasiment épuisés, elle a retrouvé un CDD d'un mois. Elle pensait avoir prolongé ses droits d'un mois. Mauvaise surprise : **à partir du 1^{er} novembre**, les droits rechargeables vont disparaître de fait. Il faudra désormais travailler 6 mois pour recharger les droits contre 1 mois actuellement. Sabine a travaillé 7 mois au total, elle pensait avoir un 7^e mois d'allocation avec son CDD d'un mois, elle se retrouve sans rien au bout de 6 mois.

Damien est embauché 4 mois comme moniteur de voile. Sous l'ancienne réglementation, il ouvre 4 mois d'allocation avec ses 4 mois de travail. **Après le 1^{er} novembre**, il faudra 6 mois, soit 2 mois de plus pour ouvrir un début de droit. S'il ne retravaille pas tout de suite, Damien se retrouve au mieux au RSA, et sans ressources s'il a moins de 25 ans ...

Depuis qu'elle travaille, Delphine enchaîne les contrats précaires. Elle s'est dit que d'autres auraient plus besoin qu'elle de participer à l'atelier CV lettre de motivation. Le stage n'est pas obligatoire mais elle ne savait pas qu'il faut être présent à la séance de présentation organisée par Pôle emploi. En s'actualisant le mois suivant elle découvre qu'elle est radiée de la liste des demandeurs d'emploi.

L'allocation d'aide au retour à l'emploi n'est pas un secours payé par la collectivité aux chômeurs, mais un droit ouvert aux salariés une fois qu'ils ont mis une certaine somme au pot commun. C'est leur argent qui leur revient.

Un rapport de force bouleversé

Les versements effectués aux chômeurs dans ce cadre proviennent de deux sources :

la cotisation des employeurs prélevée sur les salaires et d'une partie de la CSG (payée par tous : salariés, retraités...).

Cette dernière a remplacé au 1er janvier 2019 les cotisations salariales (une partie du salaire différée dans le temps : maladie, retraite, chômage). Le régime d'assurance-chômage est donc composé de deux ressources financières différentes. L'une regroupe les cotisations patronales, l'autre est votée chaque année par le parlement, via la loi de financement de la sécurité sociale (et le budget de l'Etat). **Ce remplacement des cotisations salariales par la CSG a bouleversé le rapport de force. Désormais, seuls les employeurs et l'État ont**

leur mot à dire, les représentants des salariés et des privés d'emploi ont été mis sur la touche.



Manoeuvres financières

L'Unédic est-elle donc en crise ? Pas du tout ! Sa situation financière est même plus qu'équilibrée, si l'on retient uniquement la tâche d'assurance.

Pour 2019, 2 milliards d'euros de « déficit » sont prévus pour l'Unédic. Mais celle-ci verse 3 milliards d'euros annuels pour le fonctionnement de Pôle emploi, ce qui correspond exactement au montant que le gouvernement entend faire supporter aux chômeurs. En conséquence, sans cette ponction discutable et indépendante des chômeurs, le budget est excédentaire d'1 milliard.

En revenant au financement de Pôle emploi par l'Etat, il y aurait même assez de ressources pour augmenter de 150€ par an l'allocation des 6 millions d'inscrits.

Caisses vides et précarité

Vouloir couper dans l'indemnité des chômeurs est contradictoire. Le gouvernement annonce la diminution à 8% du taux de chômage (au sens du BIT). Comment peut-il simultanément agiter le spectre d'une dégradation des comptes de l'assurance-chômage et l'augmentation du nombre d'emplois, donc de financement ? Où est l'urgence à rogner les droits des allocataires ?

La facilitation du recours aux contrats précaires, via les ordonnances Macron, est aussi venue renforcer les déséquilibres financiers de l'assurance-chômage. En 2015, les cotisations tirées d'emplois en CDI rapportaient 29 milliards d'euros, tandis que les chômeurs ayant perdu un CDI recevaient 19 milliards d'euros d'indemnités. Par contre les détenteurs de CDD ou d'intérim (9 embauches sur 10 en 2017) reçoivent bien plus d'allocations qu'ils n'ont le temps d'en verser durant leurs emplois temporaires.

Et la retraite ?

Avec le « système de retraites universel par points » souhaité par Macron, seules les cotisations seraient connues, la pension serait calculée suivant les points accumulés tout au long de la carrière, tant pis si l'on a eu des périodes de chômage, de maternité ou de maladie. **Au lieu de prendre en compte les 25 meilleures années, on prendrait aussi en compte les 18 plus mauvaises.** Et c'est le gouvernement qui déciderait de la valeur du point de retraite. La valeur du point pourrait baisser y compris une fois que vous êtes déjà parti à la retraite.